

SARA
HERRIKO ETXEA



SARARI BALHOREAREN
ETA LEYALTASUNAREN
SARIA EMANA
LUIX XIV-EEK 1693-AN

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 6 avril 2021, s'est réuni, à la salle LUR BERRI de SARE, le mercredi 14 avril 2021 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE, Maire de la Commune de SARE.

Etaient présents : M. AGESTA Tati, M. ALFARO Ellande, Mme ARIZCORRETA Maitxu, M. BARNEIX Stéphane, Mme BERASATEGUY AMEZTOY Maritxu, M. BRISSON Mathieu, Mme DEVOUCOUX Trini, M. DUTOURNIER Patxi, M. ELIZALDE Michel, Mme ERRANDONEA Carmen, M. ERRANDONEA Pettan, Mme GARBISO ELIZALDE Sophie, Mme GOYENETCHE Antoinette, M. HIRIGOYEN Pierre (à compter de la délibération n°2021-037), M. JAUREGUI Jean-Michel, M. JAUREGUI BASURCO Patxi, M. LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste (Maire), M. LAFITTE Thomas, Mme LONDAITZ Annie, Mme PILDAIN LASTRA Pantxika, Mme PRADERE Marie-Pierre, Mme SAINT-MARTIN Amaya.

Ont donné pouvoir : Mme AGUIRRE Fafa à Mme GOYENETCHE Antoinette.

Etait excusée : Mme AGUIRRE Fafa

Conseillers municipaux : 23

Délibérations n°2021-029 à 2021-036 :	Présents :	21	Pouvoirs :	1
Délibérations n°2021-037 à 2021-057 :	Présents :	22	Pouvoirs :	1

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame PRADERE Marie-Pierre, Conseillère municipale, a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°2021-054 – Salles communales – Contrat de location type et tarifs de location Salle Lur Berri

Délibération n°2021-054 – Salles communales – Contrat de location type et tarifs de location Salle Lur Berri

Monsieur Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE expose :

Par délibération en séance du 28 août 2009, le Conseil municipal a fixé le tarif de location de la salle Lur Berri pour l'organisation d'événements à 200 € et une caution à 500 €, précisant la nécessité de faire un état des lieux avant et après l'utilisation pour facturer par la suite le matériel cassé ou endommagé.

Monsieur le Maire propose de conserver ces tarifs.

Il propose de préciser que même en cas d'utilisation de la salle gratuitement par une association de la commune qu'une caution de 500 € soit demandée.

D'autre part, la commune de Sare est parfois sollicitée par des associations et/ou organismes extérieurs pour un prêt de la salle Lur Berri pour l'organisation d'assemblées générales, de réunions, d'ateliers, de rencontres, etc. Un tarif de participation aux charges et aux frais d'utilisation n'a pas été prévu.

Il propose d'ajouter au tarif précité, un tarif de location de la salle pour la journée et/ou la soirée par des associations et/ou organismes extérieurs à la commune pour des réunions statutaires et/ou professionnelles de 90 €.

D'autre part, Monsieur le Maire propose également de fixer un forfait de nettoyage/rangement si celui-ci n'est pas correctement réalisé ou pas fait après l'utilisation de la salle de 100 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les tarifs de location pour la salle Lur Berri ci-dessous :

Associations de la commune	Gratuit 500 € de caution 100 € de forfait nettoyage/rangement si celui-ci n'est pas réalisé
Habitants de la commune	200 € l'évènement 500 € de caution 100 € de forfait nettoyage/rangement si celui-ci n'est pas réalisé
Associations ou organismes extérieurs à la commune	90 € pour une réunion la journée ou la soirée 500 € de caution 100 € de forfait nettoyage/rangement si celui-ci n'est pas réalisé

- d'approuver les termes du contrat de location type et des annexes à ce contrat ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette délibération.

Délibération n°2021-054 – Salles communales – Contrat de location type et tarifs de location Salle Lur Berri

ADOPTE A L'UNANIMITE

Présents : 22 Pouvoirs : 1

Pour : 23 voix

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non-votants :

Pour extrait conforme,
Ont signé au registre
Tous les membres présents.

Le Maire,

Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE

